Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260226-D2026260209-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/26/02/09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six à vingt heures trente, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël (arrivée à 21h49), GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à Laurine GOUJARD, POUPON Marie-Laure à LE ROUX Véronique, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à PERON Alan (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance à « l'UNANIMITÉ ».

Date de convocation : 18/02/2026
Convocation affichée le : 19/02/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……
Certifié exécutoire le ……
A GOURIN, le……

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H

9- CONTRAT DE TERRITOIRE ENTRE LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN, ROI MORVAN COMMUNAUTÉ, LES COMMUNES MEMBRES DE ROI MORVAN COMMUNAUTÉ ET LA COMMUNE DE GOURIN - MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION « RÉNOVATION - EXTENSION DU CINÉMA EXISTANT OU CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CINÉMA »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 9 juin 2022 relative à l'approbation de la faisabilité du projet cinéma et à la signature du contrat de territoire entre Roi Morvan Communauté, les communes membres, le Département du Morbihan et la commune de Gourin.

Il précise que, dans le cadre du projet cinéma, le scénario retenu est celui d'une rénovation-extension du cinéma existant.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260226-D2026260209-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

Or, l'article 4 du contrat de territoire mentionne le libellé suivant « construction d'une salle de cinéma ». Afin de correspondre à la nature du projet porté par la commune de Gourin, il conviendrait que cet intitulé soit modifié comme suit « rénovation – extension du cinéma existant ou construction d'un nouveau cinéma ».

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du conseil Départemental du Morbihan la modification du libellé figurant à l'article 4 du contrat de territoire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander l'établissement d'un avenant en ce sens auprès du conseil Départemental du Morbihan,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du 9 juin 2022 relative à l'approbation de la faisabilité du projet cinéma,

VU le contrat de territoire entre Roi Morvan Communauté, les communes membres, le Département du Morbihan et la commune de Gourin,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire

- à solliciter auprès du conseil Départemental du Morbihan la modification du libellé figurant à l'article 4 du contrat de territoire,
- à demander l'établissement d'un avenant en ce sens auprès du conseil Départemental du Morbihan,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document afférent.

A Gourin, le 26 février 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.